



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté par l'assemblée générale du 01/09/2018

Madame, Monsieur,

Pour faciliter et contribuer à la bonne marche de votre Club, il est nécessaire d'observer les quelques règles ci-dessous :

- Informations : il est demandé de lire attentivement et de noter les informations sur le tableau d'affichage du Club (dans le hall du complexe sportif) ; si vous désirez des renseignements complémentaires, professeurs ou dirigeants pourront vous répondre (avant ou après les cours pour les professeurs).
- Retards et absences : les retards répétés et non justifiés ne seront pas admis car ils perturberaient le déroulement des cours et l'attention des autres élèves. D'autre part, l'assiduité est recommandée dans l'intérêt du pratiquant et du groupe. Si votre enfant doit s'absenter, vous être prié d'avertir un professeur.
- Accès au gymnase : les parents (et enfants non pratiquants) sont autorisés à assister au cours, dans la salle de pratique, sous leur propre responsabilité et sous réserve qu'ils n'interfèrent ni sur la sécurité ni sur le bon déroulement des cours.
- **Prise en charge des enfants mineurs** : nous vous demandons de bien vouloir accompagner votre enfant jusqu'à l'entrée de la salle de pratique pour le confier à un professeur. Nous vous rappelons qu'en cas d'accident en dehors de celle-ci, le club décline toute responsabilité. A aucun moment, même en fin de cours, aucun enfant ne peut être autorisé à quitter le complexe sportif sans être accompagné d'un adulte responsable et connu (sauf autorisation parentale écrite).
- Vestiaires : il est vivement conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires car ils ne font l'objet d'aucune surveillance (les sacs de sport et chaussures peuvent être rangés à l'intérieur de la salle de pratique le long du mur d'entrée).
- Formalités : d'un point de vue administratif, nous vous demandons de bien vouloir fournir en début de saison un certificat médical indiquant l'aptitude à la pratique du karaté (faire rajouter la mention "en compétition" pour les compétiteurs). L'acquittement de la licence/assurance fédérale et de la cotisation est remis le jour de l'inscription (possibilité de paiement de la cotisation en trois mensualités).
- Compétitions et passages de grades : nous souhaitons le plus possible le concours des parents lors de ces déplacements.

Sont exigés en compétition : le respect de la réglementation, une pièce d'identité, le passeport sportif fédéral muni de 2 timbres (minimum) de licence, une autorisation parentale (annuelle), une tenue correcte.

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive ainsi qu'une bonne progression.

Christine TISSEYRE, Présidente



Fiche d'inscription

Karaté Yoseikan Budo

Saison sportive 2018-2019



NOM, Prénom :

Adresse :

.....

.....

Date naissance : Poids :

N° de téléphone :

.....

Adresse mail :
(utile pour réception de la licence et pour infos club, non communiquée à des tiers)

Photo (fournie)

Je désire faire de la compétition

Certificat médical (fourni)

J'ai un passeport sportif

Parent responsable (pour les mineurs) :

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

.....

Cotisation versée, à verser :

.....

(chèques à l'ordre de « ASSOCIATION BUDO CIOTADENNE »)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'approuver

Signature (du parent responsable, pour les mineurs) :